

de plusieurs régions et de la réduction du rendement général de la moitié de ce qu'il était l'année précédente. Les producteurs ont touché, il y a plusieurs mois un versement substantiel pour le blé récolté, versement qui, pour les membres du syndicat de vente collective, s'est élevé à \$1 le boisseau pour le "N° 1 du Nord". Ils se préoccupent maintenant du versement final qui leur sera fait. Ce dernier paiement sera déterminé par le prix auquel seront vendus les approvisionnement actuels. Mais, pour la moisson déficitaire de 1929, les cultivateurs ont reçu proportionnellement autant que pour la moisson précédente.

Mais, ce qui nous inquiète le plus dans l'Ouest, c'est que l'existence même du syndicat est en jeu. Cet organisme a une grande importance. Il a à sa disposition un outillage de milliers d'élevateurs régionaux et d'un certain nombre d'élevateurs de tête de lignes très dispendieux. S'il abandonnait ses affaires, les cultivateurs souffriraient beaucoup de la privation des services qu'il rend. Il me fait plaisir d'avoir l'occasion de corriger le point de vue de mon honorable ami de Lanaudière (l'honorable M. Casgrain). Il a la même idée qu'un grand nombre d'autres personnes. La vérité est que 45 p. 100 de la moisson totale des provinces des Prairies sont récoltés par des gens qui ne sont pas membres du syndicat et qui vendent leur grain comme bon leur semble. Il est fort probable qu'ils ont touché le prix de leur récolte, il y a longtemps. Les 160,000 membres du syndicat produisent 55 p. 100 de la récolte totale. Le syndicat doit encore un petit versement final sur la moisson de 1928 et, aussi, la partie du prix du blé au-dessus de \$1 le boisseau pour la moisson de 1929. Il dispose encore d'environ 250 millions de boisseaux de blé non vendu, pour lesquels les banques ont consenti des avances. En outre, il a la perspective d'une autre récolte qui sera jetée sur le marché dans cinq ou six mois. Dans l'intervalle, il lui faudra vendre les 250 millions de boisseaux en entrepôt, en soutenant la concurrence de la moisson d'autres pays.

Un autre aspect de l'état de choses existant dans l'Ouest, dont on ne semble pas avoir tenu compte, est que les cultivateurs ne pourront pas, comme par les années passées, trouver dans les versements du syndicat l'argent nécessaire à leurs opérations du printemps et ils devront demander cet argent aux banques. Celles-ci ont déjà fourni des sommes énormes et, s'il leur faut consentir d'autres avances aux agriculteurs au printemps, la rareté de l'argent qui en résultera se fera sentir dans tout le pays. Les banques n'ont pas demandé de couverture, comme je crois l'avoir clairement démontré par les exposés que j'ai lus, bien qu'un honorable sénateur ait affirmé, cet après-midi, que les banques ont fait une telle demande.

L'état de choses existant dans l'Ouest est sans doute très grave. C'est pourquoi les gouvernements des trois provinces des Prairies sont intervenus pour garantir les banques contre toute perte qui pourrait résulter des avances consenties pour la récolte non vendue. Les provinces ont agi de leur propre chef, quand elles ont compris la gravité de l'état de choses existant. La création et le fonctionnement du syndicat de vente collective ont réalisé, dans une très large mesure, les aspirations de l'Ouest et personne, mieux que les habitants de cette partie du pays, ne sait quel désastre se produirait si le syndicat cessait de fonctionner. Mais le problème n'intéresse pas seulement l'Ouest; la stabilité des affaires et le bien-être en général de l'ensemble du Dominion sont en jeu.

Seul le temps indiquera quelle sera la solution de ce problème. C'est la première fois que nous avons à faire face à une telle situation, et, tant que se maintiendront les circonstances actuelles, il appartient à quiconque a à cœur les intérêts du pays d'éviter autant que possible toute critique captieuse. Il va sans dire, on s'est plaint. On s'est demandé qui est responsable de l'état de choses existant et pourquoi le syndicat n'a pas vendu autant de blé qu'il le pouvait entre \$1.60 et \$1.35, quand les prix baissaient. Certains ont été jusqu'à accuser le syndicat d'avoir voulu monopoliser le marché et tenir le blé en réserve tant que les prix n'auraient pas monté. Mais j'affirme sans aucune hésitation qu'à aucun moment, au cours des cinq derniers mois, les syndicats de vente collective du blé de l'Ouest n'ont refusé de vendre une partie quelconque du blé qui leur restait au prix courant de la bourse des grains de Winnipeg. Il est possible que les ennuis actuels viennent, en partie, de la décision prise par les syndicats de ne plus se servir de la bourse de Winnipeg pour effectuer les ventes, et d'établir leur propre organisme de vente. En conséquence, ils ont établi un tel organisme dans tous les pays acheteurs du monde, et le temps dira si cette façon d'agir a été l'une des causes de l'état actuel des affaires. Mais je répète, ce qu'on ne peut contredire, qu'au cours des cinq derniers mois, les syndicats n'ont refusé de vendre aucune partie, petite ou grande, de leurs approvisionnements de blé, au prix courant de la bourse des grains de Winnipeg. Ils auraient été heureux de le faire.

Le commerce des grains de l'Ouest canadien a fait l'objet de changements considérables. Aucune coopérative ne peut atteindre l'envergure des syndicats ainsi formés sans susciter des animosités parmi les autres organismes commerciaux, rivaux ou non, et je suppose que, dans toute entreprise commerciale, on